

PRÉPARONS L'ACTION

(Pages centrales)

Le congrès de la C.I.S.C.

(Page 4)

Du nouveau au service EX

(Page 5)

M.T. : LES NOUVEAUX GRADES

(Pages 8 et 9)

l'évolution de la C.F.T.C.

CE QUE PENSENT LES TRAVAILLEURS

(Page 12)

MENSUEL — 1^{er} SEPTEMBRE 1964 — 47^e ANNÉE — NUMERO 558

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION



DES CHEMINOTS



Par de nombreuses manifestations, les cheminots ont témoigné leur reconnaissance à ceux qui sont morts pour un idéal de paix, de justice, de liberté et montrer ainsi, leur volonté de poursuivre leur lutte pour un monde plus humain

FIDÉLITÉ

par Paul BUTEY

Secrétaire Général

EN cette fin du mois d'août 1964 de nombreuses cérémonies et manifestations officielles nous ont rappelé les heures glorieuses de la libération de Paris et les sacrifices d'un certain nombre des nôtres pendant les années sombres de 1940 à 1944. Ce que l'on appelait alors « l'esprit de résistance » cette magnifique union de tous les Français qu'en reste-t-il aujourd'hui, 20 ans après ? Bien peu de chose, chaque parti, chaque formation songeant beaucoup plus à sa propagande, à l'exploitation des faits à son profit exclusif qu'aux principes et objectifs alors communs.

NOUS ne voulons tomber, ni dans la polémique, ni dans les « souvenirs de guerre », le passé et l'histoire n'ont finalement d'intérêt que dans la mesure où ils permettent aux organisations comme aux hommes de mesurer le chemin parcouru et la fidélité aux principes qui guident leurs vies et leurs actes.

Le combat de la C.F.T.C. dans la résistance c'était bien sûr la lutte pour la libération du territoire, mais aussi la lutte contre le nazisme, contre le mépris de la personne humaine, le culte de la race, du surhomme. C'était la lutte pour la liberté, pour toutes les libertés. C'était comme l'écrivait Bernanos la volonté de préparer « une génération

d'hommes vraiment libres et non pas seulement disposés à jouir de la liberté jusqu'au seuil de la servitude »...

Il s'agissait en ce sens, dès 1944, de restaurer les libertés politiques et de construire une communauté ou régnerait la démocratie et la justice sociale.

LA fameuse « charte du C.N.R. », bien oubliée dans les manifestations officielles de 1964, précisait les grandes lignes de cette France nouvelle. Nous n'en rappelerons que quelques points :

- Instauration d'une véritable démocratie économique et sociale impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie.
- Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général.
- La garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille, la sécurité, la dignité, la possibilité d'une vie pleinement humaine.
- La reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation économique et sociale.

Nous sommes évidemment loin du compte de ce grand programme de 1944.

« Les grandes féodalités économiques et financières » sont plus puissantes que jamais.

LES promesses oubliées, les rendez-vous manqués, la dégradation de notre pouvoir d'achat se sont substitués à la garantie de traitement « assurant la possibilité d'une vie pleinement humaine », et la loi anti-grève de juillet 1963 vise encore à amoindrir les pouvoirs de l'organisation syndicale.

Il n'est donc pas étonnant qu'aucune voix officielle n'ait cru devoir même faire mention de cette charte du C.N.R.

POUR notre part nous n'avons pas changé. Les points ci-dessus restent à la base du programme économique et social de la C.F.T.C. Notre combat de 1964 est animé du même idéal que celui de 1944 ; défense des libertés, de la personne humaine, promotion des travailleurs.

Notre fidélité aux principes, notre permanence dans les objectifs restent nos gages les plus sûrs du succès final.

COURRIER DE LA MUTUELLE

Quand ce journal paraîtra, les vacances seront finies, du moins pour le personnel de la Mutuelle. Nous osons espérer que chacun de nos collaborateurs aura fait une bonne provision d'énergie, car rien qu'à voir la pile des correspondances reçues depuis le début d'août, un important travail les attendra à leur retour.

Il nous faut regretter, bien sûr, de n'avoir pu donner satisfaction avant de partir à toutes les demandes de participation aux dépenses de maladie reçues de nos sociétaires. La maladie qui sévit, hélas ! trop souvent parmi nos adhérents et leur famille n'épargne pas les dévoués collaborateurs de la Mutuelle. C'est ainsi que notre jeune collègue qui s'occupe particulièrement de l'examen des demandes de participations a dû s'absenter pendant presque tout le mois de juillet et malgré la bonne volonté de celles qui restaient, le retard n'a pu être comblé.

Nos amis peuvent être assurés que nous ferons de notre mieux pour nous mettre à jour dans un délai aussi bref que possible. Toutefois, puisqu'ils ont confiance en nous, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire qu'ils nous envoient des lettres de rappel qui ont pour principal résultat d'alourdir notre travail administratif.

Que nos sociétaires restent bien persuadés que nous faisons tout ce que nous pouvons pour leur rendre service et leur donner satisfaction.

M. BERDIN.

ASSURANCES FÉDÉRALES

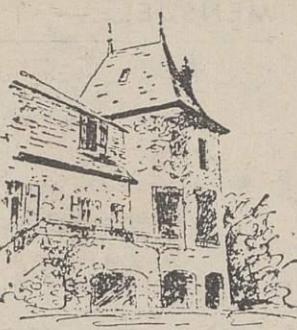
Le renouvellement de nos assurances fédérales connaît un succès, malgré les circonstances difficiles dans lesquelles il s'est opéré.

Nous insistons auprès des camarades qui n'ont pas encore régularisé leur situation pour qu'ils le fassent rapidement par notre intermédiaire.

Nous profitons de ce « Cheminot de France » pour :

- Remercier nos camarades pour la confiance qu'ils nous ont témoignée,
- Tous les militants pour leur dévouement et la tâche délicate qui leur a incombe inopinément.

La Fédération.



NOTRE
MAISON
FAMILIALE

Notre fête annuelle du 15 Août

COMME la tradition le veut, notre kermesse s'est déroulée dans l'ambiance habituelle et avec le concours généreux de tous les pensionnaires de notre maison.

À nom de la Fédération et du Conseil d'administration de notre Association, qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.

Signalons que les résultats financiers ont été supérieurs à ceux de 1963 et qu'ils permettront des aménagements à notre domaine de Saint-Denis près Martel. Que tous ceux qui ont apporté leur concours sachent qu'ils ont œuvré pour notre grande communauté syndicale et qu'ils en seront les premiers bénéficiaires.

A l'occasion de cette kermesse, il a été procédé au tirage des avantages attribués aux membres ayant apporté leur participation à la souscription organisée par la Fédération des Cheminots C.F.T.C. Il ne nous est pas possible de donner les résultats de cette souscription dans le présent numéro. La liste des numéros gagnants sera publiée dans le prochain journal du 1^{er} octobre 1964. Néanmoins, nous allons adresser une circulaire à tous nos syndicats pour les tenir informés.

Nous disons un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée.

Le secrétaire-trésorier : D. CERCELLIER.

RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE ET TRÉSORERIE

A pareille époque, on ne se lasse pas de constater des faits oubliés plus ou moins au cours de l'été ! Oubliés ? pas pour le travailleur dont le salaire ne permet pas de faire vivre décemment sa famille. Le moment est venu de réagir, d'imposer un rendez-vous rentable qui rétablit une situation normale, qui fasse respecter la justice. Et qu'est-ce pour nous que la justice sinon pour l'immédiat, un pouvoir d'achat non truqué, des conditions de travail permettant une vie de famille enrichissante ? Il n'y a pas de problème sur ces

points... mais comment réaliser ce programme ?

Et comment le ferait-on seul ? Il convient de nous grouper, de

réaliser une force capable de lutter, une force amenant des moyens financiers à l'organisation syndicale.

Le rendez-vous d'automne, c'est la lutte, soutenue par la Caisse de Résistance. Trésoriers et collecteurs, adhérents et sympathisants : n'oublions pas cela !

L'ÉQUIPE FÉDÉRALE
DE TRÉSORERIE.

Le CHEMINOT de France

REDACTION et ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (X^e)

Téléphone : TRUdaine 91-03
Compte chèque postal :
Fédération C.F.T.C. des Cheminots
PARIS 26-44

Abonnement annuel : 5 F.
(compris dans la cotisation syndicale)
POUR LA PUBLICITÉ
s'adresser

AGENCE PUBLICAT
24, bd Poissonnière, PARIS (9^e)
Téléphone : PROvence 11-90

Le Gérant,
Maurice DUBOIS



IMPRIMERIE SPÉCIALE
du « CHEMINOT DE FRANCE »
28-30, place de l'Éperon
Le Mans — 52.329
Travail exécuté par des syndiqués

le véritable pour la joie des petits et des grands COUCOU CHANTANT

A titre publicitaire nous distribuons
notre véritable coucou chantant tous les 1/4 d'heure,
façade ébénisterie sculptée main, modulation de la mélodie
par mouvement du bec de l'oiseau mécanique,
mouvement précis et inusable avec 1 poids

GARANTIE 2 ANS : 29 F

N° 5868. - Grand coucou chantant,
façade ébénisterie sculptée main,
sonnerie toutes les heures et 1/2 heures sur gong,
modulation de la mélodie
par mouvement du bec de l'oiseau mécanique
sortant de sa cage, mouvement précis et inusable, 2 poids

GARANTIE 5 ANS 95 F

S.H.D. 106, RUE LAFAYETTE, PARIS 10^e
SERVICE 123 C
Métro : Poissonnière et Gare du Nord
C.C.P. PARIS 1669-39

ASSURANCE AUTO-MOTO

Vous avez droit au tarif réduit avec remise chaque année sans accident. Conducteur, famille, passagers garantis. Défense de l'Assuré après accident.

ADAM-ASSURANCE
Assureur auto-moto agréé
181, rue Lafayette, Paris
(près gares Nord et Est)

HOTELS

RECOMMANDÉS

HOTEL DU MUSEUM

9, rue Buffon - Gare Austerlitz

NICE Hôtel-Pension

GILBERT
14, rue Pertinax
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT
Prix très modérés

Universal Publicité
cuisinières
appareils de chauffage
réfrigérateurs
machines à laver

ELECTRICITÉ
CHARBON
MAZOUT
GAZ

EN VENTE
DANS
VOTRE ÉCONOMAT.

Sur demande GODIN à Guise (Aisne) vous enverra gracieusement une documentation complète (Service 8)

vous pouvez tout faire
avec les machines à bois
les plus satisfaisantes et
les moins chères d'Europe

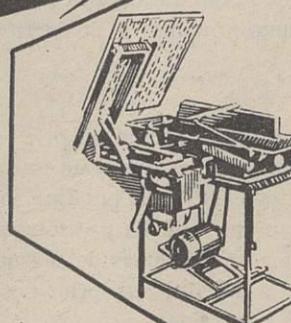
COMPAREZ VOUS-MEMES...
Super-dégauchisseuse 150 mm.....
Scie circulaire à table inclinable à 45°.....
Toupie.....
Combinée 5 opérations.....
(que vous pouvez acquérir par éléments séparés)

Tous nos prix s'entendent toutes taxes comprises.
Toutes nos machines sont couvertes par une garantie illimitée.
Livraison très rapide

15 MODELES DE MACHINES

Plus de 150.000 machines en service à l'entière satisfaction des utilisateurs. Crédit de 3 à 18 mois sur demande. Envoi du catalogue complet N° 505 contre six timbres à 0,25 ou le livre « Les Machines à bois d'établis » contre 1,50 en timbres

AHOR



AHOR

FOIRE DE MARSEILLE, stand n° 3158, Grand-Palais, EQUIPEMENT INDUSTRIEL

LOURDES. Hôtel Pens. N.D. de Fourvière, 17, r. P.-de-Foucauld (Prol. de Ciné-Pax). Pens., 1/2 pens, tt conf., cuis. soignée. Prix modérés. Téléphone 94-29-03.

LOURDES. Hôtel St-Martin, 8, bd de la Grotte. Tél. 4-39. Cuis. soignée. Réduction aux cheminots, ascens.

DEM. 6 VENDANGEURS 28 sept à 11 oct. nourris, logés, 15,00 F, 9 h travail. SAVARIAUD, SAINTE-COLOMBE par Castillon-la-Bataille (Gironde).

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ PULTZ Louis, ref. S.N.C.F. - Aubois (Gard)

A PROPOS DU SERVICE-CLIENT

NOTRE trafic, les bulletins régionaux ou d'arrondissement, les notes et consignes d'établissement en parlent ; nos dirigeants n'ont plus que ce mot à la bouche : le service-client.

On distribue des loups d'or de l'amabilité, on se congratule, on est fier, on a bien travaillé, on a fait l'heure, ils sont tous partis, ils sont tous satisfaits de « leur » S.N.C.F. qui marche si bien. Le premier réseau du monde, pensez donc !

VOIRE !

Que pense-t-il du service-client le Bruxellois qui, parti à 8 h. 48 de la capitale belge ne dispose que de 40 minutes seulement à Paris pour reprendre un train sur Bordeaux et l'Espagne et qui en cas de retard sur le Nord devra attendre 9 h. 30 le train Sud-Ouest suivant. Et pourtant la S.N.C.F. fait de la publicité au Bénélux pour cet horaire !

Et en Allemagne aussi il y a de la publicité (sur le Bordelais entre autres) où le voyageur habitué au service presque type métro de la vallée du Rhin s'aperçoit qu'une fois en France il y a des lignes où on ne peut faire l'aller et retour dans la journée faute de train.

Et le Luxembourgeois avec ses dessertes voyageurs (trains ou cars C.F.L.) pour des localités de 200 à 300 habitants qui montent à plus de dix aller-retours quotidiens.

Et tous ces voyageurs qui voient leurs vélos s'empiler dans des trains de wagons couverts bourrés jusqu'aux volets, que pensent-ils du service-client ?

Que pense-t-il du service client cet Anglais à qui l'on fait faire 500 ou 600 mètres avec ses bagages afin de s'expliquer avec une « hôtesse de la S.N.C.F. » parlant l'anglais et qui

apprend en abordant cette hôtesse qu'elle ne comprend que l'espagnol, parce que dans cette très grande gare parisienne l'effectif total des interprètes toutes langues comprises n'est que de cinq. Lorsque cette « hôtesse » est cheminote, c'est merveilleux, mais lorsque ce n'est qu'une saisonnière embauchée la veille, le service-client est parfait !

J'entends la réponse ! Nous n'avons pas assez de matériel, le Ministère ne nous accorde pas assez de kilomètres-trains, cette ligne à faible trafic est déficitaire, nous ne recrutons pas assez de personnel qualifié (eh oui ! puisque un camarade espagnol ne parlant pas le français est affecté de temps à autre au service « voyageurs » dans cette grande gare d'une ville de 80.000 habitants).

Alors, est-ce qu'un épicier fait une publicité pour des petits pois extra-fins lorsqu'il n'a à vendre que quelques kilos de pois cassés ?

Les dirigeants de la F.N.T.R., qui s'aperçoivent que les lignes rurales de transport voyageurs sont bien souvent déficitaires se tournent vers le Gouvernement pour qu'il prenne des « solutions constructives » (la Vie des transports - 16 mai 1964).

Pour nous, cheminots C.F.T.C., il y a bien sûr le service-client et nos camarades le pratiquaient bien avant qu'il existe, mais il y a surtout le service public tout court qui doit répondre aux besoins du public.

Le V^e Plan, s'amorce, la S.N.C.F. sera-t-elle en mesure d'assurer ses tâches publiques futures ? Le Gouvernement et la S.N.C.F. veulent-ils prendre des solutions constructives ? Si oui, ce sera le véritable service-client. Si non, ce sera le service funèbre !

Faut-il déjà commander les fleurs ?

Ph. CH.

Le service-client, c'est d'abord permettre à la S.N.C.F. d'assurer les exigences d'un véritable service public.



PROFESSIONNEL

MAJORIZATION DE L'ALLOCATION FIXE MENSUELLE AUX AGENTS EN SERVICE OU DOMICILIÉS SUR UNE LIGNE FERMÉE AU TRAFIC VOYAGEURS

Cette allocation figée depuis de nombreuses années a été revalorisée de 25 % au 1^{er} janvier de cette année et elle vient de l'être du même ordre au 1^{er} juillet 1964.

Les nouveaux taux mensuels sont les suivants depuis le 1^{er} juillet 1964 :

DISTANCE	AGENT	FEMME	CARTE d'approvisionnement	ENFANTS mineurs
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
5 km	0,80	0,35	0,80	0,35
10 —	1,60	0,65	1,60	0,65
15 —	2,40	0,95	2,40	0,95
20 —	3,20	1,25	3,20	1,25
25 —	4,00	1,60	4,00	1,60
30 —	4,80	1,90	4,80	1,90
35 —	5,60	2,20	5,60	2,20
40 —	6,40	2,50	6,40	2,50
45 —	7,20	2,85	7,20	2,85
50 —	8,00	3,20	8,00	3,20

Nous rappelons que cette allocation est payée aux ayants droit dans les conditions suivantes :

- Si l'agent est célibataire, l'allocation mensuelle à lui payer est celle de la colonne 2.
- S'il s'agit d'un homme marié, l'allocation est obtenue en additionnant :
 - le chiffre de la colonne 2 ;
 - le chiffre de la colonne 3 ;
 - le chiffre de la colonne 4 si la femme de l'agent bénéficiait d'une carte d'approvisionnement au moment de la fermeture de la ligne ;
 - autant de fois le chiffre de la colonne 5 que l'agent a d'enfants ayant droit aux facilités de circulation.
- S'il s'agit d'une femme mariée à un étranger à la S.N.C.F., l'allocation est obtenue en additionnant :
 - le chiffre de la colonne 2 ;
 - autant de fois la moitié du chiffre de la colonne 5 que l'intéressée a d'enfants ayant droit aux facilités de circulation.
- Dans le cas d'un ménage d'agents l'allocation n'est payée qu'au mari dans les conditions prévues en b) ci-dessus.

REPRÉSENTATION DES OUVRIERS

PRINCIPAUX (EX - MT - VB)

Nous donnons ci-dessous copie de la note PC 741/P 6 b 3-12 du 19-8-64 précisant les délégations qualifiées pour représenter les ouvriers principaux.

Ces dispositions s'appliquent jusqu'au 31-12-64 :

« A la suite des modifications au classement des grades qui ont fait l'objet des Avis Généraux P 6 c 2 n° 14 du 22 juillet 1964, P 6 c 3 n° 11 du 27 juillet 1964 et P 6 c 1 n° 14 du 14 août 1964, l'Annexe 1 au protocole relatif à la représentation du personnel doit être mise à jour.

« Les modifications rendues nécessaires seront soumises à la Commission du Statut dès que possible.

« Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des tableaux d'aptitude pour le grade d'ouvrier principal (échelle 5) à établir au titre de l'exercice 1964 (article 9 de l'Avis Général P 6 c 2 n° 14 (service MT), article 8 de l'Avis Général P 6 c 3 n° 11 (service VB), il conviendra de faire appel à la fois aux

délégués représentant les manœuvres et ouvriers spécialisés et aux délégués représentant les ouvriers professionnels.

« Au Service de l'Exploitation, il sera fait appel aux délégués de la catégorie 4.

Le Directeur,
L'Ingénieur en Chef
BEYNET.

Précision
Garantie
Qualité

GLEIZES

HORLOGER
JOAILLIER
depuis 1866

107, rue Saint-Lazare
PARIS (9^e) TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, montres, colliers et articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Catalogue gratuit sur demande

CAISSE DE PRÉVOYANCE

La Caisse de Prévoyance vient de décider d'étendre aux enfants majeurs atteints d'une maladie incurable ou infirmes au moment de leur majorité, le bénéfice de l'allocation de décès versée par la caisse en cas de décès d'un enfant mineur.

INTERNATIONAL

XV^e congrès de la C. I. S. C.

une espérance
pour
les travailleurs
des "pays
de la faim"

DU 9 au 13 juin, Liège a vu se dérouler le Congrès de la C.I.S.C. Ce Congrès, le 15^e depuis la création de la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, a été qualifié d'historique par de nombreux délégués. C'est sûrement l'expression de la vérité.

Une certaine conception étiquetée de la C.I.S.C. à prédominance européenne est définitivement morte. La C.I.S.C. est aujourd'hui une Confédération mondiale, organisée et régionalisée par des continents.

Le Congrès a été marqué par le cri du Tiers-Monde qui exige par la voix des travailleurs que soit trouvée une « troisième voie » refusant pour l'orga-

nisation du monde les solutions du capitalisme et du marxisme. Avec une vigueur extraordinaire, les délégués des « pays de la faim » font irruption, portés par leurs exigences légitimes d'une vie enfin humaine. Le centre de gravité de la solidarité syndicale se déplace vers les moins favorisés du monde. Ne tardons pas à le savoir.

Dans cette recherche passionnée de la justice et de la liberté qui a si fortement marqué ce Congrès, notre responsabilité est écrasante. Notre situation de nantis nous crée des devoirs permanents dans une organisation internationale où le plus riche se doit d'aider à la promotion des plus pauvres.

Cette aide et cet effort doivent se traduire sous de multiples formes et encore qu'une aide financière soit tou-

jours nécessaire, il semble bien que nos camarades attendent de nous des fêtes syndicales plus accomplies et plus conformes à leur dignité.

Notre Fédération Internationale des Transports va y prendre part. Elle s'en préoccupe et il doit s'en suivre de notre part un effort accru de réelle participation à ses activités.

Nous entrons dans une période où nous devons prendre conscience de cette adolescence mondiale de la C.I.S.C., à son rôle et à l'espérance qu'elle représente pour des millions d'hommes.

Signalons pour terminer que le Congrès a réélu à la présidence de la C.I.S.C. notre camarade Bouladoux, président d'honneur de la C.F.T.C.

LA DELEGATION DES CHEMINOTS C.F.T.C.



• POLITIQUE •

De Gaulle fait... la bombe !

LORS de sa conférence de presse du 23 juillet de Gaulle a surtout insisté sur la parfaite panoplie du « Petit Atomiste Français »...

Il ressort de ses déclarations que nous aurons :

— En 1966 : 50 bombes A.

— En 1970 : 2.000 bombes Hiroshima.

Pas de quoi être fier !

Ce qu'il n'a pas dit :

— C'est combien nos « éventuels agresseurs » en auraient eux à la même époque.

— C'est que tout cela nous a déjà coûté fort cher :

1962 : 17 milliards

1963 : 18 milliards

1964 : 19 milliards

— C'est que de 1964 à 1970 nous consacrerons 161 milliards à la force dite de frappe !

Cheminots nos salaires attendront... la bombe elle n'attend pas !

Peu de temps après cette déclaration, Pompidou a été chargé de voir comment on pourrait aider économiquement, socialement... humainement les habitants des îles du Pacifique en leur faisant pousser par exemple... des champignons atomiques à titre d'essais.

Enfin le Chef de l'Etat a classé ceux qui refusent cette manière de mourir en... deux camps :

— « ...ceux qui voudraient établir chez nous la servitude totalitaire »,

— « ...les partisans du protectorat américain... »

Même plus le droit de rester Français en désirant qu'on nous f... la paix.

Qui gouvernera les Etats-Unis ?

LES deux grands partis américains : Républicain et Démocrate ont désigné leur candidat :

GOLDWATER pour les républicains.

JOHNSON pour les démocrates.

Deux grands thèmes vont dominer les élections :

— Le problème Noir (intégration).

— La conception des relations Est-Ouest (défense de l'Occident).

Les déclarations tapageuses de Goldwater, quant à ces problèmes cruciaux, ne sont pas rassurantes !

Il se présente comme défavorable à l'intégration raciale et certains de ses propos le font classer comme « extrémiste » et encouragent les groupements d'extrême-droite (Ku-Kux-Klan). « ... Des effluves de fascisme » a dit le Gouverneur démocrate de Californie !

Les déclarations, en France, de TIXIER-VIGNANCOUR se félicitant du succès de Goldwater sont significatives.

Enfin son désir de confier l'utilisation de l'arme atomique aux seuls militaires ne manque pas d'inquiéter.

Sur un volcan...

ALORS que chacun goûtait la détente des vacances, trois points de notre planète s'enflammaient brusquement. Ce sont :

Le Congo.

Le Sud-Vietnam.

Chypre.

Autant de « théâtres d'opérations » où les grandes puissances espérant tirer de ces déchirements quelques avantages de prestige, donnaient de la voix et... des armes.

Mais a-t-on pensé aux malheureuses populations enjeu de ces affrontements qui donneraient volontiers un peu de ce prestige pour vivre en paix...

La C.F.T.C. pour sa part, pense qu'il est vain, d'opposer la force aux idéologistes, et que seul le dialogue entre adversaires peut conduire à la paix.

COUCOU CHANTANT
A titre publicitaire
Coucou chantant
tous les $\frac{1}{4}$ d'heure
2900 Frs
T 22 SERVICE
S.H.D. 106 r. La Fayette 29 NF
PARIS X. Métro Poissonnière - Gare du Nord



Adieu à Louis FASSINOTTI

APRES une très longue maladie, notre camarade Louis FASSINOTTI est mort le vendredi 21 août 1964.

Méridional, Louis était joyeux. Il savait rire et faire rire. Lorsque la maladie implacable l'a frappé, il y a deux ans, il n'a plus trouvé le temps de rire. Il consacrait toute son énergie à lutter dans un combat inégal.

Deux traits marquaient le caractère de ce militant syndicaliste. C'était un grand travailleur et il avait un « fichu caractère ».

Cheminot, il aimait son métier, il l'accomplissait avec conscience et intelligence. Avant de devenir permanent syndical son dernier poste avait été celui de responsable à la formation professionnelle dans un arrondissement de l'exploitation. C'est là certainement que Louis a trouvé les plus grandes satisfactions dans sa vie professionnelle.

POUR camper ce travailleur, il faudrait pouvoir parler de sa maison et de son jardin de Sanary, car il aimait aussi travailler manuellement.

Que dire de son fichu caractère ? Il usa ses coéquipiers, il fut à la base d'un certain nombre de « coups de gueule » mémorables dans nos réunions. Mais aussi, et surtout, il restait le syndicaliste en gravissant les échelons de la hiérarchie professionnelle. Ses galons de cadre, ils les avaient acquis par son travail. Il entendait rester un homme libre. Libre d'être un résistant discret et efficace dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand où la tentation était grande d'être « dans le vent », Libre de faire la grève en août 1953 quand les menaces succédaient aux « bons conseils ».

TEL était cet homme d'action qui n'aura jamais pu jouir de la maison qu'il avait bâtie pour sa retraite. Tel était le camarade que nous venons de perdre.

A vous Madame FASSINOTTI, à toi Jean-Louis, à ta femme et à vos enfants, nous vous assurons de toute notre amitié.

A. NICOLAS.

Exploitation

La suite S.V.P...

ENFIN ! Voici les IN1 à l'échelle 10 ! La S.N.C.F., à la suite de nos demandes répétées, à tout de même admis que nos camarades intérimaires, compte tenu des responsabilités de leurs tâches méritaient l'échelle 10 sans examen. En même temps, les IN2 se voyaient passer à l'échelle 8, ce qui n'est que justice. Ces améliorations sont le résultat de nos études, de nos actions, de nos interventions.

Il n'en reste pas moins que dans la filière « Direction des gares » on ne peut accéder seulement qu'à l'échelle 8L (CG5) sans examen ; il y a donc là une certaine lacune qu'il serait nécessaire de combler ; en effet, l'examen de barrage étant commun aux trois filières pour les grades de SCG2, INP et CG4, ne serait-il pas logique qu'il y ait une parité des grades SCG3, IN1 et CG5 ? et en conséquence, que le CG5 soit placé sur l'échelle 9L ?

Combien de CG5 arrivant en fin de carrière se trouvent bloqués par l'examen de barrage et partent ainsi en retraite sur l'échelle 8L, tandis que leurs collègues des filières « Mouvement et Intérim » ont beaucoup plus de chances de partir sur l'échelle 10.

Il faut reconnaître honnêtement qu'à cinquante ans on n'a pas les mêmes facilités qu'à trente ans pour passer cet examen de barrage ; qu'on le veuille ou non il existe, et nous sommes bien obligés d'en tenir compte tant qu'il ne sera pas supprimé ou aménagé.

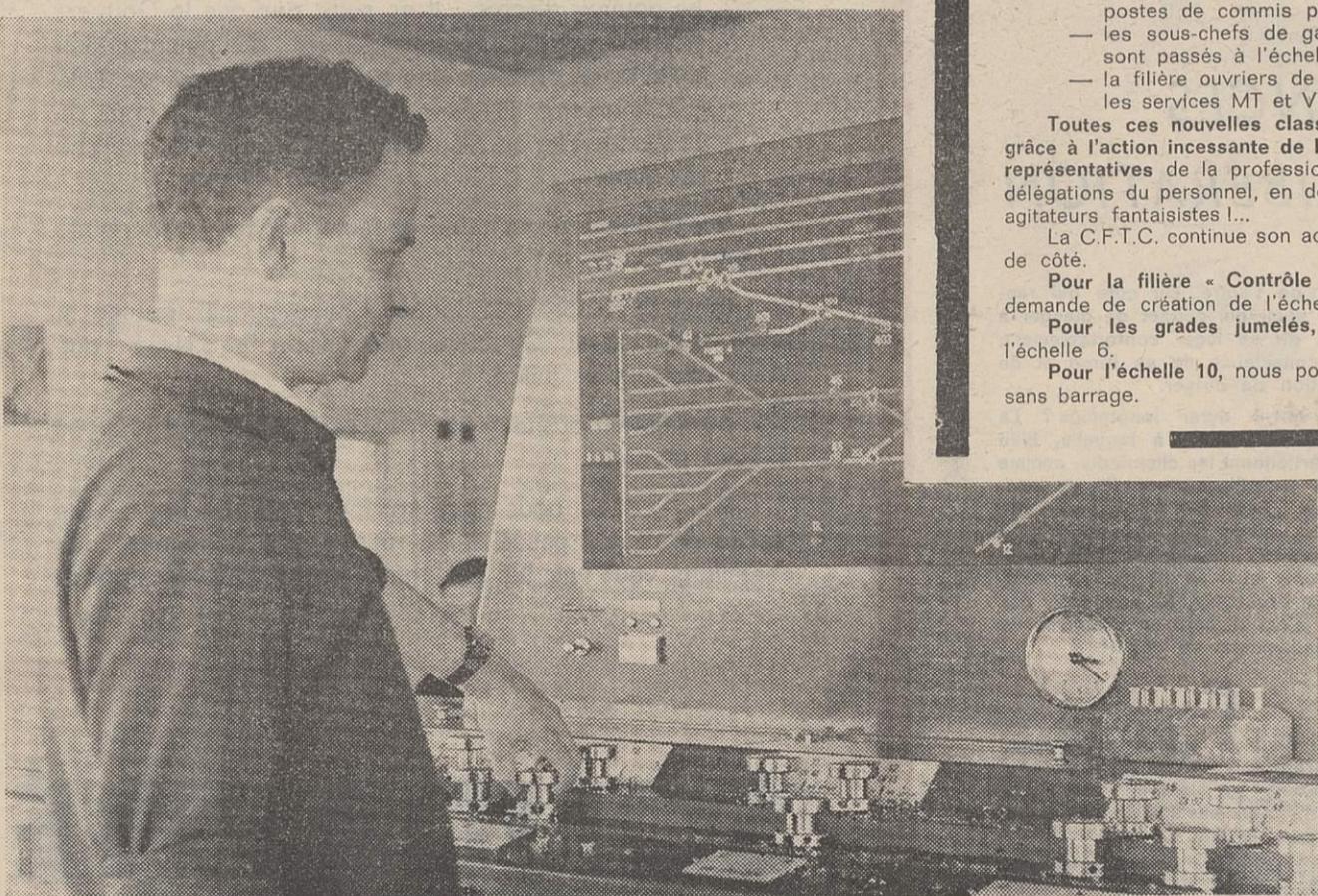
Néanmoins, nous estimons qu'il serait tout à fait normal de donner les mêmes possibilités d'accès dans chacune de ces trois filières à l'échelle 10 ou 9L pour CG5 sans examen.

Les CG5 sont des agents de direction d'établissement. Leurs attributions sont lourdes : — Service commercial, — Formation professionnelle, — Service du mouvement et ses graves responsabilités, — Et toutes les servitudes occasionnées par la présence sur place.

La C.F.T.C. veut que les chefs des petites gares soient des CHEFS DE GARE sur tous les plans.

Manœuvrons pour obtenir l'échelle 9L pour nos CG5.

La suite, s. v. p., Monsieur le Directeur !
Bernard LALES.



AU COMITÉ MIXTE CENTRAL

Les représentants du personnel déclarent que des problèmes de qualification professionnelle soulevés par l'évolution des techniques et l'organisation du service pourraient être traités dans le cadre du C.M.P.E.

Le président souhaite une étroite collaboration... puis passe à l'examen de l'ordre du jour dont ont été écartées un certain nombre de questions... de qualification professionnelle.

La délégation C.F.T.C. demande la refonte et la réimpression des fascicules comptables.

La direction va terminer au plus tôt ce travail (1965) et examiner la possibilité de ne plus imposer la consultation des avis périodiques en cas de rectifications.

La délégation C.F.T.C. demande le bilan des agences de voyages.

Pour 1963 : 511 agences ; 8 101 000 billets délivrés ; 287 092 000 francs de recette ; 18 542 000 francs de commissions payées.

La délégation C.F.T.C. demande des modifications aux imprimés pour demandes de billets colonies de vacances, billets touristiques.

Ces modifications seront apportées

Avaries.
Le président, devant le chiffre ascendant des indemnités payées, estime que cette augmentation inquiétante est due :

— au chargement plus lourd des wagons, — à une certaine dégradation de la qualité du service liée, pour une part, aux difficultés de recrutement et aux problèmes de stabilité et de formation du personnel qui en découlent.

Indemnité pour panier non utilisé aux agents de train.

Cette indemnité est à l'étude pour les agents de train du service « réserve ».

Règlement du personnel.

La direction fera étudier la possibilité de diminuer les difficultés rencontrées pour renseigner les agents sur les questions de personnel.

Les représentants du personnel protestent contre les restrictions imposées aux cheminots du 31 juillet au 1^{er} août, restrictions qui réduisent la durée effective du congé de nombreux agents. Question à l'étude (pour l'an prochain).

Que les grades à indice L soient assimilés à ceux de l'échelle immédiatement supérieure pour l'établissement des roulements de repos.

Question à l'étude.

DU NOUVEAU...

A de nombreuses reprises, la Commission Technique C.F.T.C. est intervenue auprès de la Direction pour rappeler et justifier nos différentes demandes de revalorisation de grades.

Les délégués C.F.T.C. à tous les degrés ont fait la démonstration que les échelles attribuées aux cheminots ne correspondaient plus, dans la majorité des cas, à la qualification exigée.

Nous avons fait part à nos patrons du mécontentement des cheminots qui travaillent au rabais depuis plusieurs années.

La Direction du Personnel nous informe que, suite à nos revendications, AVEC EFFET DU 1^{er} JUILLET 1964 :

LES INTERIMAIRES DE 2^e CLASSE

LES INTERIMAIRES DE 1^{re} CLASSE

LES SURVEILLANTS DE VOITURES

LES CONTRÔLEURS DE ROUTE

FILIERE OUVRIERS DE L'EXPLOITATION

seront placés sur l'échelle 8.

seront placés sur l'échelle 10.

seront placés sur l'échelle 5 jusqu'à concurrence de 20 %.

pourront accéder à l'échelle 8 avec les pourcentages suivants :

— 40 % à l'échelle 6

— 50 % à l'échelle 7

— 10 % à l'échelle 8

bénéficieront des mêmes avantages que les ouvriers des autres services à l'exception du grade d'O.S.P.P.

Ces mesures que nous enregistrons comme un résultat de notre action catégorielle ne sont qu'une étape vers l'aboutissement de l'ensemble de nos revendications.

Après ce dernier reclassement, faisons le point :

- les filières « manœuvre - manutention - aiguille - lampisterie et contrôle de route » ont accès à l'échelle 8 (20 % des surveillants de voitures auront l'échelle 5) ;
- les sous-chefs de bureaux et les receveurs chefs de la filière « bureaux de gares » ont été classés sur l'échelle 9 bis ; création de nombreux postes de commis principaux ;
- les sous-chefs de gare de 3^e classe et les intérimaires de 1^{re} classe sont passés à l'échelle 10 ; les intérimaires de 2^e classe à l'échelle 8 ;
- la filière ouvrière de l'exploitation bénéficie des mêmes avantages que les services MT et VB à l'exception du grade de O.S.P.P.

Toutes ces nouvelles classifications ont été arrachées ces dernières années grâce à l'action incessante de la C.F.T.C. et des Organisations syndicales les plus représentatives de la profession siégeant dans les audiences, comités mixtes et délégations du personnel, en dépit des accusations lancées, très souvent, par des agitateurs fantaisistes !...

La C.F.T.C. continue son action pour ceux que la S.N.C.F. a jusqu'alors laissés de côté.

Pour la filière « Contrôle de gare », la Direction examinera toujours notre demande de création de l'échelle 8.

Pour les grades jumelés, nous continuons d'agir pour la suppression de l'échelle 6.

Pour l'échelle 10, nous poursuivons notre action pour généraliser son accès sans barrage.

INTERPRÈTES

Toute petite catégorie au sein du service Exploitation, les interprètes avec leurs primes dérisoires s'estiment peut-être oubliés. De la S.N.C.F., c'est certain puisque nos camarades se voient supprimer leur prime lorsqu'ils viennent à occuper un poste où un interprète n'est pas prévu. Exemple, ce SUVT, promu KG., connaissant toujours l'espagnol mais ne touchant plus un sou...

Le trafic international voyageurs en expansion exigerait que l'on encourage les cheminots à apprendre une langue étrangère leur facilitant les rapports avec la clientèle. Pour cela, il faudrait considérer cette connaissance supplémentaire utile une fois pour toutes et la rétribuer sans distinction de fonctions jusqu'à la fin de la carrière.

Ce qui permettrait de réaliser des promotions parmi des gens particulièrement dévoués qui pour améliorer leur situation financière doivent quitter un emploi qui leur plaît et qui rend de grands services au chemin de fer.

Interprètes, vous avez toute l'attention de la Commission technique exploitation C.F.T.C.

Ecrivez-nous, faites-nous part de vos problèmes. Le dossier n'est pas fermé.

G.-P. RAYTON.

Economie

de bouts de chandelles !

De temps en temps, pour réduire la consommation de papier, on supprime la distribution de certains documents. Ce n'est d'ailleurs pas toujours le document inutile que l'on supprime. Enfin ! Economie !

L'autre jour, de Limoges à Paris (400 km), un train de bagages de deux wagons, un pour Austerlitz, un pour Pajol, a circulé. Ce même jour, les fourgons des trains réguliers étaient occupés à 25 %.

Nous, on rigole parce qu'on sait que les bouts de chandelles, ça n'a jamais fait rouler les trains, surtout que le 14 504 est remorqué par une machine électrique !...

FILIÈRES DU M.T. - LES TEXTES OFFICIELS

AFIN de permettre à chacun de nos lecteurs d'être informé objectivement, il nous a paru intéressant de publier le texte intégral à l'Avis Général P6 - C, ainsi que la partie du procès-verbal de la réunion du comité mixte de la Direction M. T. du 17 juillet, relative à la discussion sur les modifications apportées à la filière.

L'application de ces mesures, en particulier la mise en place des nouveaux grades 02, 01 et OP, fait l'objet de nombreuses discussions entre la Direction MT et les Services régionaux.

Nous savons qu'il y aura 10 % de OP de l'effectif total des 02, 01, OP mais il reste encore de nombreux points de détail à régler.

Nous reviendrons sur les différents aspects présentés par cette réforme dans nos prochaines rubriques.

Jean CHAPLAIS.

AVIS GÉNÉRAL P 6 C 2 N° 14

Paris, le 22 juillet 1964.

MODIFICATIONS AU CLASSEMENT DSS GRADES DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

ARTICLE PREMIER

Il vient d'être décidé de modifier, à compter du 1^{er} juillet 1964, dans les conditions indiquées ci-après, le classement des grades du Service du Matériel et de la Traction ressortissant aux filières suivantes :

Dépôts et établissements de la Traction - Entretiens et postes de visite - Grands Ateliers - Magasins - Service électrique.

ARTICLE 2

a) Le grade d'ouvrier spécialisé principal est créé sur l'échelle 4.

Ce grade sera accessible par la voie du tableau d'aptitude à partir du grade d'ouvrier spécialisé (éch. 3), sous réserve d'avoir satisfait à un essai pratique (1).

Il donnera accès après examen, par la voie du tableau d'aptitude, au grade de chef de brigade de manœuvres (éch. 5).

b) Les grades de chef de brigade de manœuvres de 2^e classe (éch. 5) et chef de brigade de manœuvres de 1^e classe (éch. 6) sont supprimés et remplacés respectivement par les grades de chef de brigade de manœuvres (éch. 5) et de chef de brigade de manœuvres principal (éch. 6).

ARTICLE 3

Le grade d'ouvrier de 2^e classe est créé sur l'échelle 3.

Ce grade est classé au nombre des grades de début et accessible à la suite d'un examen dont le programme sera publié ultérieurement.

Le grade d'ouvrier de 1^e classe est créé sur l'échelle 4 ; le grade d'ouvrier principal est créé sur l'échelle 5.

Le grade d'ouvrier de 2^e classe (éch. 4) sera accessible par la voie du tableau d'aptitude à partir du grade d'ouvrier de 2^e classe (éch. 3) et après réussite à un essai pratique dont les modalités seront fixées ultérieurement (2).

Le grade d'ouvrier principal (éch. 5) sera accessible, par la voie du tableau d'aptitude, à partir du grade d'ouvrier de 1^e classe (éch. 4).

Les grades d'ouvrier de 2^e classe (éch. 3), d'ouvrier de 1^e classe (éch. 4), d'ouvrier principal (éch. 5) donneront également accès respectivement, par la voie du tableau d'aptitude aux grades de sous-chef de brigade de manœuvres (éch. 4), chef de brigade de manœuvres (éch. 5) chef de brigade de manœuvres principal (éch. 6) sous réserve, pour l'accès à ces deux derniers grades, d'avoir subi avec succès l'examen pour le grade de chef de brigade de manœuvres (éch. 5).

ARTICLE 4

a) Les grades d'ouvrier professionnel de 2^e classe (éch. 4) et d'ouvrier professionnel de 1^e classe (éch. 5) sont supprimés.

Le grade d'ouvrier professionnel est créé sur l'échelle 5. Ce grade sera un grade de début.

Les conditions d'accès au nouveau grade d'ouvrier professionnel seront les mêmes que celles qui sont actuellement requises pour l'accès au grade d'ouvrier professionnel de 1^e classe.

Les agents actuellement titulaires du grade d'ouvrier professionnel de 1^e classe (éch. 5) seront mutés au grade d'ouvrier professionnel.

b) Le grade de maître-ouvrier principal est créé sur l'échelle 7.

Ce grade sera accessible par la voie du tableau d'aptitude à partir du grade de maître-ouvrier (éch. 6).



Le grade de maître-ouvrier principal (éch. 7) donnera accès par la voie du tableau d'aptitude au grade d'ouvrier professionnel qualifié principal (éch. 8) (3) sous réserve d'avoir subi avec succès l'essai professionnel pour le grade d'ouvrier professionnel qualifié (éch. 7).

c) Les grades d'ouvrier professionnel (éch. 5), de maître-ouvrier (éch. 6) et de maître-ouvrier principal (éch. 7) seront groupés et la répartition des agents dans chacun de ces trois grades sera effectuée suivant les pourcentages ci-après :

ouvrier professionnel	53 %	du total :
maître-ouvrier	40 %	ouvrier professionnel
maître-ouvrier principal	7 %	+ maître-ouvrier

d) Le grade d'ouvrier professionnel qualifié (éch. 7) donnera accès, par la voie du tableau d'aptitude, au grade de visiteur d'atelier de 1^e classe (éch. 8), sous réserve d'avoir subi avec succès l'examen pour l'accès au grade de visiteur d'atelier de 2^e classe (éch. 7).

e) Le grade de visiteur d'atelier (éch. 7) est supprimé (filières Entretiens et postes de visite, Grands Ateliers).

Le grade de visiteur d'atelier de 2^e classe est créé sur l'échelle 7 ; le grade de visiteur d'atelier de 1^e classe est créé sur l'échelle 8.

Le pourcentage à atteindre dans le grade de visiteur de 1^e classe est fixé à 20 % du total : visiteur d'atelier de 2^e classe + visiteur d'atelier de 1^e classe.

Le grade de visiteur d'atelier de 1^e classe (éch. 8) donnera accès, par la voie du tableau d'aptitude, au grade de chef de brigade d'ouvrier principal (éch. 9 bis) sous réserve d'avoir subi avec succès l'examen pour le grade de chef de brigade d'ouvriers (éch. 8 bis).

f) Le grade de visiteur de machines principal est créé sur l'échelle 8 (filière Dépôts et établissements de la traction).

Ce grade sera accessible, par la voie du tableau d'aptitude, à partir du grade de visiteur de machines (éch. 7).

Le pourcentage à atteindre dans le grade de visiteur de machines principal est fixé à 20 % du total : visiteur de machines + visiteur de machines principal.

g) Le grade d'ouvrier professionnel qualifié est créé sur l'échelle 8.

Ce grade sera accessible par la voie du tableau d'aptitude à partir des grades de : ouvrier professionnel qualifié (éch. 7) ;

maître-ouvrier principal (éch. 7) sous réserve d'avoir subi avec succès l'essai professionnel pour le grade d'ouvrier professionnel qualifié.

Le pourcentage à atteindre dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié est fixé à 20 % du total : ouvrier professionnel qualifié + ouvrier professionnel qualifié principal.

Le grade d'ouvrier professionnel qualifié principal (éch. 8) donnera accès, par la voie du tableau d'aptitude, au grade de chef de brigade d'ouvriers principal (éch. 9 bis), sous réserve d'avoir subi avec succès l'examen pour le grade de chef de brigade d'ouvriers (éch. 8 bis) (4).

ARTICLE 5

Le pourcentage de répartition dans les grades de chef de brigade d'ouvriers (éch. 8 bis) et de chef de brigade d'ouvriers principal (éch. 9) sera désormais le suivant :

chef de brigade d'ouvriers	45 %	du total :
chef de brigade d'ouvriers principal	55 %	chef de brigades d'ouvriers + chef de brigade d'ouvriers principal

ARTICLE 6

Le grade de contremaître de 2^e classe, actuellement classé sur l'échelle 11, sera désormais classé sur l'échelle 12.

ARTICLE 7

Les grades d'élève-électricien (éch. 4), d'électricien de 2^e classe (éch. 6) et d'électricien de 1^e classe (éch. 7) sont supprimés.

Le grade d'électricien est créé sur l'échelle 7.

Les agents actuellement titulaires du grade d'électricien de 1^e classe (éch. 7) seront mutés au grade d'électricien.

Les agents actuellement titulaires du grade d'électricien de 2^e classe (éch. 6) seront promus au grade d'électricien (éch. 7) sans inscription au tableau d'aptitude, avec effet du 1^{er} juillet 1964.

Le grade d'électricien (éch. 7) sera accessible, par la voie du tableau d'aptitude, à partir des grades d'ouvrier professionnel (éch. 5) et de maître-ouvrier (éch. 6), à condition d'avoir satisfait à l'essai professionnel correspondant.

A la même condition, il sera également accessible à partir des grades de maître-ouvrier principal (éch. 7) et d'ouvrier professionnel qualifié (éch. 7).

ARTICLE 8

Le grade de chef de station électrique de 2^e classe, actuellement classé sur l'échelle 11 sera désormais classé sur l'échelle 12.

ARTICLE 9

Les dispositions du présent Avis Général prendront effet du 1^{er} juillet 1964.

Il est précisé :

a) que des tableaux d'aptitude devront être établis au titre de l'exercice 1964, pour l'accès aux grades ci-après, parmi ceux nouvellement créés :

— ouvrier spécialisé principal (éch. 4), ouvrier principal (éch. 5), maître-ouvrier principal (éch. 7), visiteur d'atelier de 1^e classe (éch. 8), visiteur de machines principal (éch. 8), ouvrier professionnel qualifié principal (éch. 8) ;

b) que les listes et tableaux d'aptitude actuels pour les grades supprimés devront être transformés en listes et tableaux d'aptitude pour les nouveaux grades de même échelle qui leur ont été substitués (chef de brigade de manœuvres (éch. 5), chef de brigade de manœuvres principal (éch. 6), visiteur d'atelier de 2^e classe (éch. 7)).

L'ancienneté dans ces derniers grades sera celle de la date d'accès à l'ancien grade de même échelle.

Les nominations résultant des dispositions qui précèdent prendront effet du 1^{er} juillet 1964 ;

c) que des instructions fixeront ultérieurement les mesures à prendre en ce qui concerne les agents actuellement titulaires des grades suivants :

— ouvrier spécialisé (éch. 3), ouvrier professionnel de 2^e classe (éch. 4), élève-électricien (éch. 4).

ARTICLE 10

La mise à jour de l'Annexe 1 commune aux Règlements P2 - P3 - P6, des Annexes 2 et 3 communes aux Règlements P3 - P6, de l'Annexe 1 à l'Avis Général P6 c. 2 n° 1 (Définition des grades du Service du Matériel et de la Traction) et de l'Annexe 1 au protocole du 1^{er} juillet 1948 relatif à la représentation du personnel, interviendra ultérieurement.

Le Directeur Général,

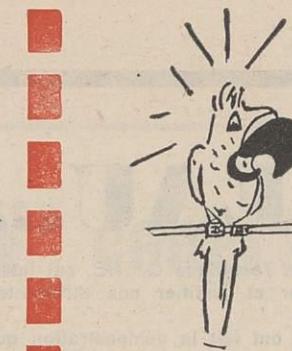
Ph. DARGEOU.

(1) Pour l'accès au grade d'ouvrier spécialisé (éch. 3) par la voie du tableau d'aptitude, à partir du grade de manœuvre (éch. 2), il ne sera plus exigé d'avoir satisfait à un essai pratique.

(2) Le grade d'ouvrier de 1^e cl. sera également accessible temporairement, aux ouvriers spécialisés ayant subi avec succès un essai pratique dans les spécialités de : couleur d'essieu, conducteur de machine-outil bois ou fer, embatteur, enrubaumeur, et déjà en fonction dans ces spécialités au 1^{er} juillet 1964.

(3) Voir § g) ci-après.

(4) Les dispositions de ce § g) n'intéressent pas la filière Magasins.



ENTENDU
SUR
LE
TAS

— Dis, Jean, t'as vu les fêtes de la Libération de Paris ?
— Oui, et ça va continuer au mois de septembre.
— Avec quoi ?
— Ben, le 1^{er} anniversaire du plan de stabilisation.
— Tu connais les réjouissances ?
— Et comment ! Illumination de quittances d'électricité, explosions de notes de gaz, etc...
— On mangera avec ses doigts comme au Pont Neuf.
— Bien sûr !
— Ça va pas être facile, pour les plats en sauce.
— Oh ! t'inquiète pas, y a juste un os de poulet et une arête de poisson.
— Et le spectacle, y'en aura ?
— On aura une émission spéciale de télé « Bonsoir mes Petits » avec qui vous savez.
— Là, j'ai compris, c'est pour essayer de nous endormir...

OPÉRATION VACANCES ET LIBÉRATION

Du grand spectacle, de la mise en scène avec publicité tapageuse, telles sont les grandes réalisations de ceux qui nous gouvernent. Pour ce qui est de la réalité, il y a longtemps que nous ne nous faisons plus d'illusions.

Parlons un peu de la dernière en date, « l'opération vacances ». Même mise en scène, mêmes décors, même public dans la salle pour les familles du genre « suivez le bœuf » ou « mangez du poulet ».

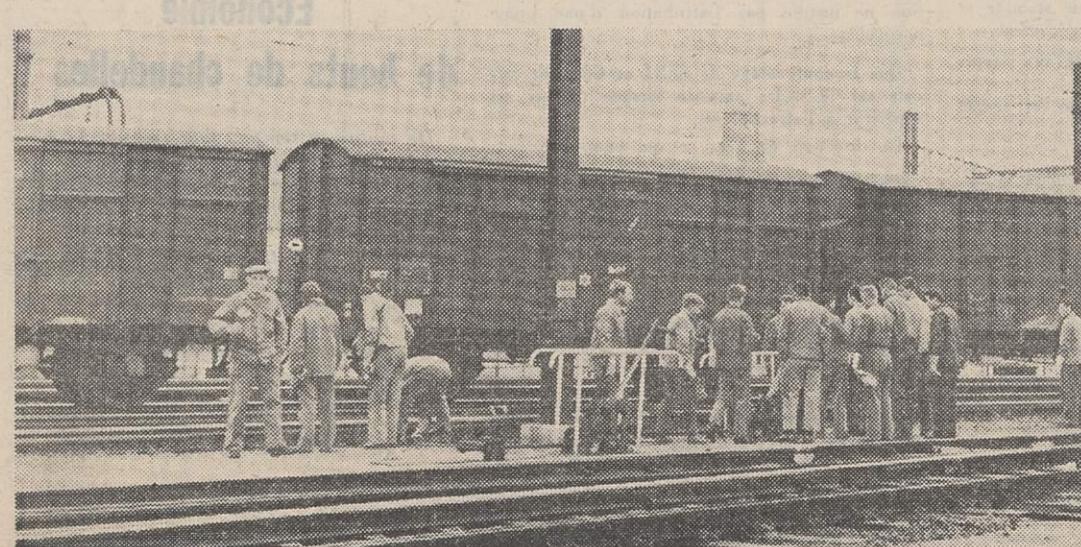
Les aoutiens des départements dits privilégiés, aux prix surveillés par les préfets, n'en croient pas leurs yeux ! Même menu au même restaurant : 8 F hier, 11 F aujourd'hui ; le même bus, le même parcours, hier : 0,60 F, aujourd'hui : 0,70 F ; la viande de bœuf existe, point n'est besoin d'aller la chercher dans l'arrière-boutique, mais qui veut la « faim » en prend les moyens : 16 F le kilo de bifteck.

CHOISIR entre une politique dont le moteur économique est le profit à base de prestige pour quelques-uns, ou alors une économie orientée vers les besoins du plus grand nombre pour le bien de tous.

C'est de ce choix initial dont dépend la satisfaction de nos revendications. C'est pourquoi la C. F. T. C. pose, non seulement le problème des salaires, mais également celui d'une véritable politique économique et sociale qui passe nécessairement par une planification démocratique des moyens de production et de consommation. A nous de comprendre l'importance de notre action et des moyens qui sont à mettre en œuvre. La solution de nos difficultés est à ce prix. Elle est autant courageuse et positive que cette opération vacances... du Gouvernement.

C'est d'ailleurs l'apanage d'un Etat fort de divertir le peuple pendant que les « élites » dirigent le pays. A chacun ses responsabilités. Les enfants d'un côté, les militaires, les financiers, les

Maurice DUBOIS.



Resserrons nos liens pour une action PUISANTE ET COORDONNÉE

Notre lettre à la S.N.C.F.

Monsieur le Directeur général de la S.N.C.F.,
88, rue Saint-Lazare,
Paris (9^e).

Paris, le 30 juillet 1964.

Monsieur le Directeur général,

Le communiqué confédéral du 31 juillet, si bref soit-il, est suffisant pour montrer que du côté de la C.F.T.C. (Confédération et Fédérations intéressées) on est décidé à faire le maximum pour une coordination de l'action, gage de son efficacité.

Pendant ce mois de septembre, resserrons nos liens à la base avec les militants de telle sorte que l'action syndicale soit puissante.

A. NICOLAS.



Monsieur le Directeur Général, ils sont tous rentrés et n'ont pas l'air content.

COMMUNIQUÉ CONFÉDÉRAL

Les Fédérations C.F.T.C. des Secteurs public et nationalisé, après réunion de leur Comité de liaison, ont saisi leurs actions générales des problèmes de leurs salaires pour la rentrée de septembre.

PARIS, le 31 juillet 1964.

SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DE CHAMPAGNOLE

La C.F.T.C. et la Fédération du Bâtiment C.F.T.C. demandent à toutes leurs organisations et aux travailleurs de répondre à l'appel à la solidarité lancé par les trois Unions Départementales du Jura pour le soutien des familles des victimes de la catastrophe de Champagnole.

Nous demandons à tous les militants C.F.T.C. de contacter leurs camarades des autres organisations pour que partout soient organisées des collectes.

Les fonds recueillis doivent être adressés à la :
BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE
C.C.P. 61-27 DIJON
en indiquant dans la partie correspondance :
Caisse de Secours aux Familles des victimes
de la mine de Champagnole
(Comité d'entreprise) C.C. n° 3/6598
MERCI !

Montant mensuel du salaire de base, de l'Allocation Familiale, de l'Allocation de Salaire Unique des majorations pour les enfants de 10 à 15 ans et de plus de 15 ans et de l'allocation prénatale

TAUX AU 1^{er} AOUT 1964

NATURE de la prestation (1)	Par enfant ou-delà du 6 ^e (2)	Pour 6 enfants (3)	Pour 5 enfants (4)	Pour 4 enfants (5)	Pour 3 enfants (6)	Pour 2 enfants (7)	Pour un enfant de 5 ans ou moins à charge (ou assimilé) (8)	Pour les jeunes ménages sans enfant (9)	POURCENTAGE d'abondement (10)	SALAIRE DE BASE (11)	MAJORIZATION pour les enfants à charge âgés de 10 ans à 15 ans (12)	MAJORIZATION pour les enfants à charge âgés de plus de 15 ans (13)	ALLOCATION PRÉNATALE Montant de chaque mensualité (14)
AF	110,13	513,69	403,56	293,43	183,30	73,17	—	—	—	0	288,00	25,92	43,20
SU	—	97,25	97,25	97,25	97,25	77,80	38,90	19,45	—	—	—	—	63,40
AF	109,80	512,15	402,35	292,55	182,75	72,95	—	—	—	0,375	287,00	25,83	43,05
SU	—	97	97	97	97	77,60	38,80	19,40	—	—	—	—	63,10
AF	108,48	505,99	397,51	289,03	180,55	72,07	—	—	—	1,875	283,00	25,47	42,45
SU	—	95,50	95,50	95,50	95,50	76,40	38,20	19,10	—	—	—	—	62,30
AF	107,66	502,14	394,49	286,83	179,18	71,52	—	—	—	2,625	280,50	25,25	42,08
SU	—	94,75	94,75	94,75	94,75	75,80	37,90	18,95	—	—	—	—	61,70
AF	107,33	500,60	393,28	285,95	178,63	71,30	—	—	—	3	279,50	25,16	41,93
SU	—	94,50	94,50	94,50	94,50	75,60	37,80	18,90	—	—	—	—	61,50
AF	106,67	497,52	390,86	284,19	177,52	70,86	—	—	—	3,750	277,50	24,98	41,63
SU	—	93,75	93,75	93,75	93,75	75	37,50	18,75	—	—	—	—	61,10
AF	106,01	494,44	388,44	282,43	176,42	70,42	—	—	—	4,500	275,50	24,80	41,33
SU	—	93	93	93	93	74,40	37,20	18,60	—	—	—	—	60,60
AF	105,51	492,13	386,62	281,11	175,60	70,09	—	—	—	4,875	274,00	24,66	41,10
SU	—	92,75	92,75	92,75	92,75	74,20	37,10	18,55	—	—	—	—	60,30
AF	104,85	489,05	384,20	279,35	174,50	69,65	—	—	—	5,625	272,00	24,48	40,80
SU	—	92	92	92	92	73,60	36,80	18,40	—	—	—	—	59,80
AF	104,52	488,51	382,99	278,47	173,95	69,43	—	—	—	6	271,00	24,39	40,65
SU	—	91,50	91,50	91,50	91,50	73,20	36,60	18,30	—	—	—	—	59,60

LA DISCUSSION AU

COMITÉ MIXTE PROFESSIONNEL DU 17-7-64

QUESTION N° 19 : Amélioration des filières du service M. T.

M. le Directeur fait connaître les modifications au classement des grades du Service du Matériel et de la Traction qui viennent d'être décidées par M. le Directeur Général, à compter du 1^{er} juillet 1964.

Les Représentants du Personnel, appuyés par le Représentant Syndical C.F.T.C., prennent acte de la décision de M. le Directeur Général, mais déplorent que celle-ci n'ait pas fait l'objet de discussions préalables. Le Représentant Syndical C.F.T.C. constate qu'il n'a été tenu compte que partiellement des propositions présentées en 1958 par son Syndicat tendant à unifier les errements adoptés dans les différentes filières et à considérer les grades de début comme des grades de stagiaires.

Les Représentants du Personnel et les Représentants Syndicaux ne pourront prendre une position définitive qu'après avoir procédé à un examen plus approfondi de la question. Ils estiment pouvoir, toutefois, formuler d'ores et déjà certaines remarques au sujet de chacune des filières :



a) Filière « Manceuvres » et filière « Ouvriers » (sans qualification professionnelle)

Les Représentants du Personnel notent que, pour les agents remplissant actuellement les conditions d'embauchage au grade d'OPFL2A (échelle 4), les nouvelles dispositions constitueront un recul, puisque le grade de début qui leur est offert (O2) n'est placé qu'à l'échelle 3.

Ils redoutent, par ailleurs, qu'un trop grand nombre de postes, actuellement tenus par des OPFL1, soient confiés à des agents de la nouvelle filière « ouvriers ». Le Représentant Syndical C.F.T.C. partage la même inquiétude, et, tout en reconnaissant que la filière 02 - 01 - OP permettra de conduire jusqu'à l'échelle 4 un certain nombre d'agents qui ne pouvaient y prétendre jusqu'à maintenant, souhaiterait connaître l'importance des effectifs qui seront recrutés dans cette filière.

Ce représentant Syndical demande également que les OPFL2A soient le plus rapidement possible placés à l'échelle 5. Il regrette, de plus, que les fonctions de dirigeant de manœuvre n'aient pas été revalorisées, malgré le changement d'appellation. Ainsi, des OP à l'échelle 5 pourront être, dans certains cas, commandés par des SCBRMV, à l'échelle 4.

M. le Directeur insiste sur la possibilité qu'auront les « ouvriers » sans qualification particulière, de terminer à l'échelle 5. Il ne peut donner actuellement aucune précision sur le recrutement et l'importance de cette filière, mais souligne que sa création répond au souci de permettre à des agents méritants, mais n'ayant pas de qualification professionnelle d'avoir à la S.N.C.F. des possibilités intéressantes de carrière. M. le Directeur précise que les O2, O1 et OP seront commandés par des Chefs de Brigade d'ouvriers, et non pas des dirigeants manœuvre, ce qui évitera l'inconvénient signalé. Enfin, la comparaison avec des filières similaires n'a pas permis à la Direction du Personnel de prendre des mesures de reclassement en faveur des dirigeants manœuvre.

b) Filière « Ouvriers Professionnels »

Les Représentants du Personnel enregistrent avec satisfaction l'amélioration que constitue la création des grades MEOP et OPFLKP. Ils regrettent, toutefois, que les fonctions de Chef de Brigade ouvriers n'aient pas été revalorisées en conséquence. Dans certains cas, un CBRO à l'échelle 8 bis pourra avoir sous ses ordres des agents à l'échelle 8 mieux payés que lui. Le vide entre l'échelle 9 bis et l'échelle 12 aurait pu être utilisé. Ils demandent que des mesures soient prises en faveur des Visiteurs de gare. Ils n'apprécient pas l'accès direct à l'échelle 9 bis des OPFLKP, VAT1, VMCP, reçus à l'examen de Chef de Brigade, ni l'accès direct aux grades d'OPFLKP, VAT1, VMCP, des MEOP reçus respectivement aux essais ou examens d'OPFLK, VAT2 ou VMCP ; ces accès directs risquent de défavoriser les agents suivant la filière normale. Ils notent, en conclusion, qu'un faible pourcentage d'agents sera avantageé par les mesures prises et auraient souhaité que tous les OPFL soient à l'échelle 6 et les MEO à l'échelle 7.

Le Représentant Syndical C.F.T.C. estime que la nomination de 7 % de MEOP seulement ne permettra pas aux débutants de dépasser assez rapidement l'échelle 5, ce qui risque d'en décourager encore beaucoup. L'échelle 5 devrait, à son avis, correspondre à un grade de stagiaire. Il aurait souhaité que les OPFLK, VAT VMCP, soient tous placés sur l'échelle 8 et les Chefs de Brigade à l'échelle 10, ou en attendant, à 9 bis, avec augmentation du pourcentage de CM2. Il espère que la possibilité, prévue dans certains cas, d'accéder directement au grade de CBRO constitue une étape vers la disparition du grade de CBRO à l'échelle 8 bis. Il déplore, enfin, qu'aucune mesure n'ait été prise en faveur des Visiteurs de gare et des Chefs Visiteurs.

Un Représentant du Personnel des Cadres demande également que les Chefs Visiteurs ne soient pas dissous des Chefs de Brigade ouvriers, que le grade de CBRO disparaîsse et que les CBRO soient placés à l'échelle 10. Le reclassement des CM2 aurait dû entraîner, d'après lui, celui des CM1 et la suppression, déjà demandée, du grade de SCAT.

M. le directeur indique qu'il n'était pas possible de faire de l'échelle 5 une simple échelle de passage.

Il constate que le Comité Mixte est unanime à souhaiter une amélioration des mesures prises en faveur des Chefs de Brigade et la disparition du grade de CBRO à l'échelle 8 bis. Quant à l'accès des CBRO à l'échelle 10, cette question est du ressort de la Commission du Statut.

M. le Directeur pense par ailleurs que l'accès direct aux grades d'OPFLKP et de CBRO gêne très peu les OPFLK et CBRO. En ce qui concerne les demandes formulées au sujet des Visiteurs de gare, des Chefs Visiteurs et des Cadres d'atelier, il rappelle que la réforme effectuée vise essentiellement la filière « Ouvriers et Manceuvres ».

c) Filière « Electriciens »

Le Représentant Syndical C.F.T.C. souhaiterait que les « Electriciens » aient la possibilité d'accéder à l'échelle 8 comme les OPFLK et demande ce que deviendront les élèves-electriciens qui ne sont que 75.

Un Représentant du Personnel des Cadres regrette que les CSTE4 et CSTE3 n'aient pu être reclasées.

M. le Directeur prend note de ces demandes en rappelant que les difficultés rencontrées pour les CSTE4 et CSTE3 sont les mêmes que pour les CBRO et CBRO. Il précise, toutefois, qu'il n'y a pas de pourcentages fixés dans la filière « Electriciens ». Le cas des élèves-electriciens sera examiné.

VOUS AUREZ VOTRE

situation assurée

QUELLE QUE SOIT
VOTRE INSTRUCTION
préparez un

DIPLOME D'ETAT
C.A.P. B.E.I. - B.P. - B.T.
INGENIEUR

avec l'aide du
PLUS IMPORTANT
CENTRE EUROPEEN
DE FORMATION
TECHNIQUE

PAR CORRESPONDANCE

Méthode
révolutionnaire (brevetée)
Facilités : Alloc. familiales,
Stages pratiques gratuits
dans des Laboratoires
ultra-modernes, etc...

NOMBREUSES REFERENCES
d'anciens élèves et des
plus importantes entrepri-
ses nationales et privées

DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE N° 60 à :

en devenant
TECHNICIEN

dans l'une de ces

branches
d'avenir

lucratives et
sans chômage

ELECTRONIQUE - ELECTRICITE -
RADIO - TELEVISION - CHIMIE -
MECANIQUE-AUTOMATION-AU-
TOMOBILE-AVIATION-ENERGIE
NUCLEAIRE-FROID-BETON AR-
ME-TRAVAUX PUBLICS-CONS-
TRUCTIONS METALLIQUES, ETC.

ET
MS ECOLE TECHNIQUE
MOYENNE ET SUPERIEURE

36, rue Etienne-Marcel - Paris 2^e

Pour nos élèves belges :

BRUXELLES : 22, Av. Huart-Hamoir - CHARLEROI : 64, Bd. Joseph II

AU CARILLON D'OR

Attend votre visite et vous offre
le plus grand choix, les meilleurs prix
BIJOUX - MONTRES
COUVERTS - CADEAUX

REMISE
RÉELLE 10%
aux Cheminots



Tous nos prix sont affichés

22-24, AVENUE SECRÉTAN, PARIS 19^e NORD 32-87

CATALOGUE C. F. GRATUIT SUR DEMANDE
AGENT OFFICIEL DES MONTRES « ZODIAC »

Fournisseur des Chemins de Fer Suisses

PAS DE DÉROBADES !

La réponse faite par le ministre laisse entrevoir les possibilités de discussion à la rentrée d'octobre. Il ne suffit pas de mettre les organisations syndicales en mesure de discuter avec la S.N.C.F. pour aboutir. De plus, les nouvelles dispositions prévues par le rapport Toutée pour engager un dialogue ne sont pas encore en place et ensuite, il faudra des crédits, car la règle gouvernementale ne permet pas de dépasser une augmentation de 3 % de la masse salariale.

Alors, il faudra mettre en place les forces syndicales nécessaires pour obtenir la satisfaction de nos revendications catégorielles. Toutes les belles théories n'y peuvent rien, y compris celles de ceux qui prétendent que les roulants seuls peuvent obtenir la lune.

La vérité c'est cela.

En posant en priorité les problèmes du travail de nuit, les organisations syndicales touchent au grand malaise qui règne dans la filière. La C.F.T.C. en a fait son cheval de bataille et a été la seule organisation à examiner le problème au fond. A chaque audience, dans les Comités Mixtes, nos militants se sont faits les porte-parole des roulants.

Bien sûr les trains circuleront longtemps la nuit, mais nous sommes aussi certains, et le corps médical aussi, qu'il faut que ce travail soit rapidement humanisé.

Il faudra du personnel en plus, c'est vrai ; ce personnel il faudra le payer ; nous sommes décidés à nous battre pour obtenir ce prix.

Préparons ensemble les moyens d'obtenir satisfaction. La C.F.T.C. pour sa part devra faire en sorte que le 11 septembre soit une réussite... car c'est le point de départ.

Y. COUSIN.

La réponse du Ministre

31 juillet 1964.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 juillet 1964 par laquelle vous me renouvez la demande d'audience déjà formulée le 20 juillet dernier.

Je me suis déjà penché sur le dossier des revendications dont vous souhaitez m'entretenir et je ne l'ai point, croyez-le bien, perdu de vue.

Toutefois, les obligations de ma fonction ne m'ont pas permis de vous revoir.

Je pense, d'autre part, que les problèmes relatifs à la position des agents de conduite pourront utilement être examinés dans le cadre des conversations qui auront lieu à l'automne entre les Directions générales des Entreprises et les Organisations syndicales.

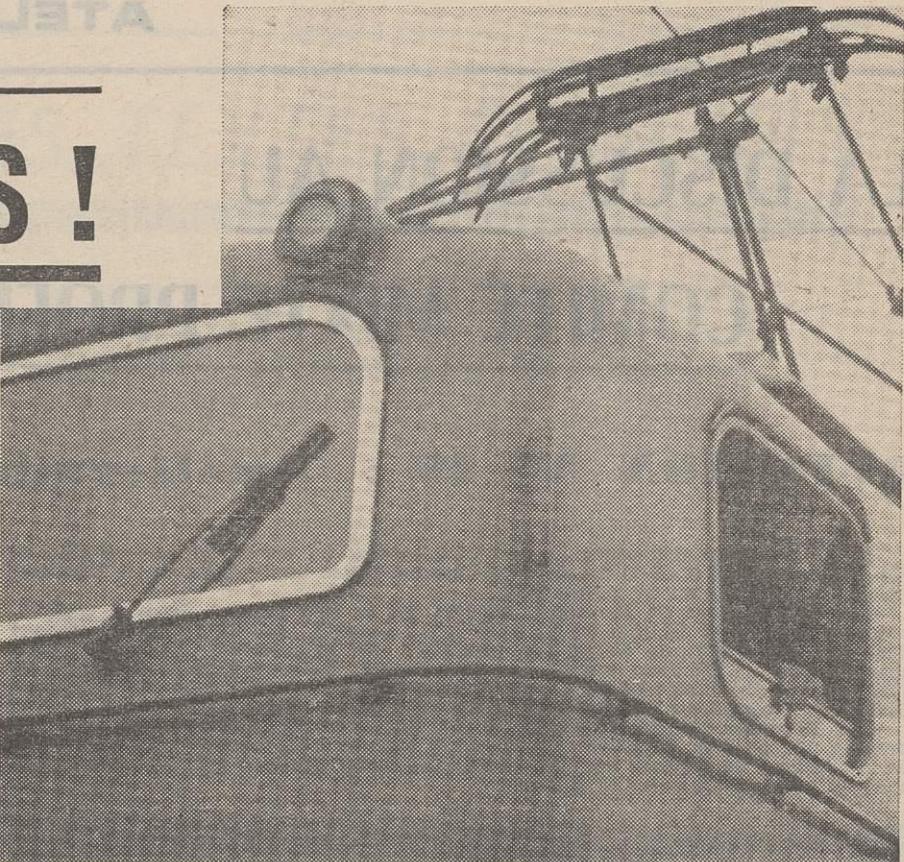
J'estime donc qu'il serait sage que les agents de conduite de la S.N.C.F. attendent ce moment pour faire valoir leurs revendications.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

MARC JACQUET.

Monsieur COUSIN,
Secrétaire de la Fédération
des Syndicats Chrétiens
des Cheminots de France
et d'Outre-Mer

26, rue de Montholon,
PARIS (9^e)



AUX AGENTS DE CONDUITE

A la suite des rencontres de juillet et août, les responsables des Sections techniques C.G.T., C.F.T.C. et de la F.G.A.A.C., se sont réunis à nouveau le 12 août 1964.

Cette réunion a eu pour objet d'examiner au fond les revendications communes, urgentes et prioritaires, qui seront soumises à la Direction S.N.C.F. le 11 septembre 1964.

Considérant le grand mécontentement qui règne parmi les agents de conduite, les Sections techniques C.G.T., C.F.T.C. et de la F.G.A.A.C. demanderont :

— l'humanisation des conditions de travail, notamment l'examen immédiat des problèmes posés par le travail de nuit.

Elles renouveleront leur position sur :

— les repos périodiques (au plus tard 18 heures, au plus tôt 8 heures) ;

— une seule coupure pendant la période de jour avec amplitude maximum de 10 heures.

Elles rappelleront leurs revendications catégorielles :

— remise en ordre de la filière,

— refonte du Règlement P4 ;

— bonification d'ancienneté,

— problèmes imposés par la modernisation.

Dès maintenant, par des réunions communes, désignez dans chaque dépôt vos représentants qui, porteurs de pétitions et de résolutions, viendront appuyer la délégation inter-fédérale qui se rendra le 11 septembre prochain à la S.N.C.F.

Pour la C.G.T. :

PETREMONT.

Pour la C.F.T.C. :

COUSIN.

Pour la F.G.A.A.C. :

LAROCHE.

Services Communs

AUDIENCE DU 4 JUIN A LA DIRECTION DU PERSONNEL

EST - ÉQUIPEMENT sport
14, rue de la Fidélité, PARIS - Gare de l'Est
TOUS VÉTEMENTS
CHAUSSEURS - BONNETERIE
ÉQUIPEMENTS - SPORTS
SKI - CAMPING - HIVER
Rayon spécial enfants
Tarif spécial « CHEMINOTS »
Mentionnez « Cheminot de France »

RENTRÉE DES CLASSES
Equipements spécialisés

Pour Sports d'Ecole
Lycées

DANSE - FOOTBALL
PRIX AUX CHEMINOTS

(Suite du mémento paru dans le numéro 557)

Rémunération de certains auxiliaires sur la base de l'échelle 8. — M. BEYNET rappelle qu'il peut être donné suite à toute proposition adressée avec avis favorable par les Régions à la Direction P, en vue de faire bénéficier de la rémunération de l'échelle 8 les auxiliaires bureau du régime particulier ayant une ancienneté suffisante et dont les services sont satisfaisants.

La délégation demande que l'on réduise le délai de 15 ans d'ancienneté, exigé pour l'attribution du salaire de la catégorie VII à certaines catégories d'auxiliaires du régime particulier (article 118 bis du règlement P 21).

M. BEYNET accepte d'examiner ce point. Par contre, il estime que la demande exprimée par la délégation de voir prendre, en faveur des auxiliaires du régime particulier, une mesure de raccord, tenant compte de l'institution de l'indice B, n'a pas de chance d'être acceptée.

Conséquences du regroupement des deux magasins locaux MLG et MGG à Oullins. — Après avoir entendu les remarques des représentants de la C.F.T.C., M. BEYNET indique que la question est à examiner sur le plan du Service régional Sud-Est.

Revalorisation des primes. — En l'état actuel aucun fait nouveau ne permet d'entrevoir une évolution.

M. BEYNET prend note de la déclaration suivant laquelle les délégués de la C.F.T.C. souhaitent vivement l'alignement de la prime administrative sur la prime moyenne EX-VB.

QUESTIONS DIVERSES

Cadre autorisé et établissement des tableaux d'aptitude pour les grades de la filière bureaux - études administratives. — La délégation de la C.F.T.C. appelle l'attention sur les errements appliqués dans divers services où des tableaux

d'aptitude différents sont établis dans la filière bureaux, pour les arrondissements d'une part et pour les services régionaux d'autre part. Il en résulte, du fait que les cadres autorisés sont également distincts, des disparités trop grandes de carrière entre les agents des arrondissements — où souvent le cadre autorisé ne comporte pas d'emploi au-dessus de l'échelle 11 — et ceux des services régionaux.

M. BEYNET fera examiner ce point.

Notation pour les grades de C.G.R. et d'AEA.

— La délégation signale que certains services tel le service MT de la Région Nord) n'admettent pas que les agents des arrondissements puissent figurer sur le tableau d'aptitude pour le grade d'AEA. Ils réservent cette possibilité aux agents du Service Régional alors que ces derniers, comme leurs collègues des arrondissements, peuvent figurer sur le T.A. de CGR « arrondissemens » et « Service Régional ».

Cette question sera également examinée.

Un dialogue sérieux s'est engagé. C'est vrai. Mais ce n'est pour le moment qu'un dialogue ! Qu'il s'agisse de la formule actuelle de l'avancement, des modifications que nous voudrions voir apporter à l'examen de C.G.R. ou de la rémunération des auxiliaires, etc., il y a loin de la coupe aux lèvres. Sans doute nos dirigeants se rendent bien compte qu'il y a malaise dans nos filières, tant dans le domaine du recrutement que de l'avancement. Pour passer du stade du dialogue à celui des réalisations concrètes, il faudra appuyer sur les crosses.

D. CERCELLIER.



Montre-calendrier de Besançon de grande précision - Ancre 17 Rubis - Ressort incassable - Étanche - Antimagnétique - "Antichocs" - Boîtier PLAQUE OR (avec poinçon de maître). Donne automatiquement l'heure, la date, le jour GARANTIE DE FABRICATION DE 5 ANS. et GARANTIE TOTALE (même accidents) DE 1 AN (pièces et main-d'œuvre). 10 Fr de caution ! Au bout de 10 jours, après essai et satisfaction, vous envoyez 15 Fr. (afin de compléter le versement légal de 25%). Le solde en 6 mensualités de 16 Fr 30 (tous frais compris).
Prix au comptant : 98 Fr 50. Remboursement intégral pendant 10 jours si vous changez d'avis.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE PRÉCISION
LE BEM 6, Rue de Bretagne
PARIS 3^e Service no 124

EN VUE DU PROCHAIN RENDEZ-VOUS...

L E volumineux courrier qui nous est parvenu ne nous permet pas, en raison de la fermeture du siège courant août, de faire réponse à chacun de nos correspondants. A part quelques cas particuliers, tous se rejoignent pour manifester leur déception... exhale leur éccœurément... Et nous partageons ces sentiments.

De trompeuses apparences avaient incité à quelque optimiste concernant l'amélioration progressive de nos retraites. Or, la réalisation du « programme » se traduit pour beaucoup, en tout cas pour les ressortissants des petites et moyennes échelles, par des augmentations dérisoires en valeur absolue et par une stagnation, voire une régression du Pouvoir d'achat.

ET POURTANT ?...

Pour essayer de calmer notre indignation et gagner du temps, les représentants des Pouvoirs Publics s'efforcent de tirer argument des « nombreuses et substantielles » revalorisations intervenues quasiment à chaque trimestre depuis juin 1960... et de celles à attendre d'ici janvier 1965 et... sans préjudice de la suite. On pousse le cynisme jusqu'à vouloir nous faire admettre que ces augmentations en pourcentage (et en valeur absolue) non seulement « épontent » le retard constaté — avec quelle parcimonie d'ailleurs — par le Rapport MASSE (1963), mais encore développent dans le temps le « programme-d'amélioration-du-revenu-de-tout-un-chacun ».

Ainsi, à les entendre, notre situation s'améliore sensiblement à chaque trimestre :

- Le « Retard MASSE » est comblé ;
- Au fur et à mesure que s'égrennent les paies trimestrielles, nous sommes généralement gratifiés de 1 % d'augmentation ;
- Compte de mansuétude, au 1^{er} juillet 1964, ce fut même porté à 1,32 % avec rappel de 0,64 % pour les deux trimestres écoulés ;
- Sans oublier que tout cela se cumule... opération « boule de neige ».

Au surplus, mais pour certaines catégories seulement, des mesures extrêmement favorables, avec répercussion sur les Retraites, ont été réalisées au cours des dernières années : suppression de l'Indice L, Réforme des Primes de Traction, mise en paiement de l'Indice B, calcul du Minimum de pension sur 100 % au lieu de 90 % du point 100 et Bonifications de campagnes, etc.

ET CEPENDANT NOUS NE SOMMES PAS SATISFAITS !...

Ces améliorations sont neutralisées — vraisemblablement par l'effet du « Plan de stabilisation » — par l'augmentation du coût de la vie, constatée ou prévue, en particulier, loyer, chauffage, gaz et électricité, transports, tarifs divers et impôts.

HONNÉTETÉ

Un quotidien du matin vient de publier une statistique émanant de l'Union Routière Française d'où il ressort que, en 1963, les usagers de la route ont versé à l'Etat, au titre des « taxes spécifiques », près de 9 milliards de francs lourds, que, pendant le même laps de temps, 2 milliards seulement ont été consacrés au réseau routier et que, en conséquence, les automobilistes sont frustrés d'environ 7 milliards.

Il ne nous appartient pas d'apprécier si cette allégation est fondée ou non, mais, étant donné que, dans la statistique précitée, il est fait état des sommes payées au titre de la vignette auto, nous rappelons à qui-de-droit que ladite vignette a été créée uniquement en vue de financer le Fonds National de Solidarité et non pour entretenir ou améliorer le réseau routier.

Par contre, nous sommes d'accord avec l'Union Routière pour protester contre la désinvolture avec laquelle les gouvernements successifs ont pris l'habitude de détourner de leur destination première des recettes importantes provenant de taxes ou impôts créés dans un but précis.

Signalons, pour mémoire, que la vignette, qui avait rapporté 361 millions en 1958, en produira environ 650 en 1964, presque le double, sans que le montant du Fonds de Solidarité soit augmenté dans les mêmes proportions, et impossible, dans ce cas, de nous servir la sempiternelle excuse : « Pas de crédits ». Elle serait plutôt mal venue ! Alors, qui est frustré ? Les automobilistes ou nos vieux camarades dans le besoin ? Mettons les deux : celui qui paie, ne sachant où va son argent, et celui qui ne reçoit rien.

Il existe dans la langue française un mot « honnêteté » signifiant : conforme à la probité, à l'honneur, à la modestie, à la pudeur. Serait-il devenu lettre morte pour certains ? A moins que, là aussi, la dévaluation ne soit intervenue, cette dévaluation qui est l'épidémie du siècle.

Sans parler des différentes dévaluations de la monnaie, entraînant la ruine et la misère des petits épargnans (pas des gros), citons au hasard : la dévaluation du tabac — vous vous rappelez lorsque la longueur des cigarettes a été diminuée et le paquet de gris allégé —, la dévaluation du lait — de moins en moins de matière grasse —, la dévaluation de la farine de blé par l'incorporation d'autres farines, et combien d'autres dont la liste serait trop longue, sans oublier la dernière : la dévaluation du litre ! En effet, certains d'entre vous l'ont peut-être remarqué, lorsque vous achetez du vin en litre, sur la capsule qui sert de bouchon figure une république française, trois lettres mystérieuses : D.G.I., et un chiffre : 98 ou 99 cl, ce qui signifie sans doute que le prix n'est pas augmenté, mais que votre litre de 100 cl n'en contient plus que 98 ou 99. A quand la dévaluation de la demi-litre, ramenée à 220 gr, par exemple ? Vous me direz : « Chez certains

commerçants, c'est déjà fait ! » D'accord, mais comme cela, ce sera officiel, donc légal... Où est le treizième à la douzaine d'antan ?

Ne pensez-vous pas, Messieurs, qu'il serait temps d'en finir avec ces procédés et de revenir à une notion plus saine de la probité, de la justice et aussi de la modestie, même si certains accrocs se situent encore dans la « légalité » ?

L'honnêteté, la probité sont des vertus qui se font de plus en plus rares. Avec de tels exemples, c'est compréhensible. La justice ? Notre bon La Fontaine a toujours raison : « Selon que vous serez puissant ou misérable... » Que vous soyez bien en cour ou mis à l'index, vous aurez toujours raison ou vous serez pendu.

Quant à la modestie, vertu qui, selon le dictionnaire, « nous éloigne de penser ou de parler orgueilleusement de nous », il n'est que d'observer le comportement de tous ceux qui figurent à un rang quelconque parmi les « légumes » pour être fixé sur la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes et le cas où ils font de la modestie

Alors, il ne nous reste plus qu'à nous excuser bien humblement auprès de ces « surhommes », pour avoir pris la liberté de critiquer leurs actes et d'oser dire que nous ne les approuvons pas...

Henri CADET,
Secrétaire général adjoint

Retraités jardiniers...

— A partir de la saison 1964-1965, le Jardin du Cheminot va lancer, à titre d'essai, un service spécial d'envoi à domicile, pour les retraités ayant des difficultés à se rattacher à un comité local.

— Ce service comportera la fourniture, courant mars, des petites graines, pois et haricots, pour un poids maximum de 3 kg. — Pour bénéficier de ce service, l'adhérent devra :

- prouver sa qualité de retraité S.N.C.F. (N° de pension) ;
- régler par avance au C.C.P. du Jardin du Cheminot, dès réception de la facturation, le montant de ses fournitures, frais d'expédition et sa cotisation annuelle.

— Pour obtenir l'imprimé nécessaire à la demande de fourniture, les intéressés peuvent dès le mois d'août :

- soit s'adresser au correspondant du comité le plus proche de leur domicile,
- soit écrire au Jardin du Cheminot, 175, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10^e), en joignant une enveloppe timbrée à 0,12 F, comportant l'adresse, pour la réponse.



Le CHEMINOT RETRAITÉ de France
ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

EN outre, les véritables problèmes demeurent sans solution et certaines mesures décidées par la Direction contribuent à aggraver le déséquilibre du Rapport Retraites-Salaires.

Par des moyens détournés, n'ayant aucune répercussion sur le calcul des retraites, on essaye d'apaiser l'exacerbation du personnel en activité. Nous attirons l'attention sur les inconvenients d'une telle politique dont les actifs d'aujourd'hui feront d'ailleurs eux aussi les frais, le moment venu.

Plusieurs postes de rémunération, sur lesquels peuvent compter les Actifs au cours de l'année, sont sans influence sur le calcul des retraites :

- Gratifications exceptionnelles ;
- Gratification d'Exploitation ;
- Glissement dans les filières (reclassement clandestin par TA) ne pouvant bénéficier aux agents déjà partis et qui ont cependant assumé des responsabilités équivalentes, etc.

Quant aux BONIFICATIONS DE CAMPAGNES, nous ne pouvons nous montrer satisfaits des mesures d'application : Prises si longtemps après la promulgation de la loi, étalées sur quatre années, elles profiteront peu aux Anciens de 1914-1918. Il n'est guère de courrier où nous n'apprenons le décès d'un de ces camarades. L'injustice n'est pas réparée, ses effets néfastes ne sont qu'atténués et bien tardivement.

... ET ENCORE UN PEU DE POMMADÉ...

UNE nouvelle brassée de fleurs est déversée sur la Corporation. Notre ministre, dans une lettre du 27 juillet (1) « est heureux de rendre au personnel de la S.N.C.F. l'hommage qu'il mérite pour son comportement exemplaire et la valeur de son action au cours de la dernière guerre... »

« A l'instar de leurs aînés de 1914-1918, ils ont ajouté une page glorieuse à notre histoire et se sont acquis de nouveaux titres à la reconnaissance de la Nation. »

« Le Gouvernement, en ce XX^e anniversaire, salue la mémoire des disparus et le courage de ceux qui, en combattant dans les rangs de la S.N.C.F. ont gagné la bataille du rail, hâté la libération du territoire et avancé la reconstruction du pays. »

Cette lettre serait-elle le prélude à d'objectives discussions paritaires dès la rentrée ?

Gaston HAILLANT,
Secrétaire Général.

(1) Ordre du Jour N° 139 du 1er août 1964.

PAIEMENT DES PENSIONS

Nous rappelons à nos camarades qui encaissent leur pension aux guichets des gares S.N.C.F. qu'ils doivent OBLIGATOIREMENT se présenter dans les douze premiers jours de chaque échéancé. Passé ce délai, les états de paiement sont retournés à la Caisse de Retraites et aucun règlement ne peut plus être effectué dans l'immédiat.

En conséquence, les camarades qui, faute de s'être présentés dans les délais impartis, n'ont pu encaisser leur pension, doivent en informer immédiatement la Caisse de Retraites en vue d'une remise en paiement, laquelle, en tout état de cause, ne pourra

être effectuée au plus tôt qu'un mois après l'échéance.

Pour éviter ces inconvenients, nous conseillons à nos adhérents qui ne peuvent se présenter régulièrement à la gare chargée du paiement de leur pension de se faire ouvrir un compte courant postal ou bancaire auquel sera viré automatiquement et sans retard le montant de leur pension.

Signalons que l'ouverture d'un compte courant est entièrement gratuite.

Reste la possibilité du paiement à domicile par mandat-carte postal : nous ne le recommandons pas, car tous les frais sont à la charge du destinataire.

Florimond LECAT n'est plus

QUELQUES mois après notre ami Charlemagne BROUTIN, pionnier de l'action sociale chrétienne, le Nord est affecté par le décès de notre camarade Florimond LECAT, président du Groupe des Retraites C.F.T.C. de Lille-Hellemmes.

Travailleur manuel aux Ateliers d'Hellemmes, il fonda en 1912, avec Charlemagne et quelques autres amis, le premier syndicat chrétien de cheminots.

AVEC un courage sans égal, il voulut servir uniquement les intérêts professionnels de ses camarades et rayonna sur toute la région avec Léon VIEILLEFON, autre grand syndicaliste.

Florimond, qui fut à l'école de l'abbé SIX, curé d'Hellemmes, se donna à la formation des jeunes sans jamais se laisser rebuter par les difficultés, les incompréhensions, voire les insultes même qui, dans son milieu de travail à prépondérance C.G.T., ne lui étaient pas ménagées.

HOMME de foi, homme de devoir, Florimond fut l'homme du « OUI » aux responsabilités, de l'engagement au service de tous ses frères de travail, à l'action familiale aussi : il comptait dans son foyer un fils prêtre, une religieuse.

Il est mort en pleine connaissance après avoir reçu de son fils l'ultime absolus.

La foule émue qui, le 19 juillet, participa à ses funérailles témoigna de façon poignante et inoubliable son estime et sa reconnaissance. Plusieurs porte-parole de l'assistance, dont M. le Curé de Notre-Dame de Lourdes, Edouard CATEL, le chanoine VERHEYE (fils de cheminot C.F.T.C.), ses amis, ont souligné, chaenn pour sa part, ce que fut ce militant.

TOUS, nous regrettons cet ami dévoué et simple. Nous aurons à cœur de poursuivre son œuvre, alimentée aux sources les plus pures de la vérité évangélique.

L'Union Fédérale s'associe de tout cœur aux sentiments et aux regrets de nos camarades de Lille-Hellemmes et du Nord, et renouvelle à la famille de Florimond toute la part qu'elle prend à ce deuil.

ÉVOLUTION DE LA C.F.T.C.

CE QUE PENSENT LES TRAVAILLEURS



(WINDENBERGER)

DES MILITANTS :

un juste
milieu

L'OPINION de Camille semble très répandue parmi les ouvriers. Le débat est plus passionné au niveau des militants. Le débat se passionne et s'élève. L'article de Jean Bornard, secrétaire général des mineurs, dans « Syndicalisme-Hebdo » — numéro spécial sur l'évolution — l'intervention d'Eugène Descamps, secrétaire général de la Confédération au Comité national, sont de véritables morceaux d'anthologie et tous les observateurs se plaignent à reconnaître la qualité des arguments employés de part et d'autre.

Ces arguments sont même repris, purement et simplement, par beaucoup de journalistes. A l'échelon des syndicats, les militants considèrent, en général, les textes proposés comme exprimant un juste milieu. Philibert, de l'Union départementale du Rhône, ne l'a pas envoyé dire quand il déclarait en juin dernier : « Par 15 voix contre 2, nous sommes pour les textes confédéraux avec un mandat impératif pour qu'ils ne soient pas modifiés en deçà. Ils sont le résultat d'un compromis. Le compromis est terminé. »

GARE DE PARIS-LYON :

Nous garderons nos principes

ne comprennent pas, par exemple, que pour certains ce soit là un motif de scission. Ainsi Camille.

— Alors, le quatrième « C » ?

— Franchement on en discute peu. Les journaux en parlent et on lit parce que c'est la C.F.T.C. Un peu comme si c'était la famille. Ce qui nous intéresse, c'est que le syndicat soit assez fort pour contrer le gouvernement au sujet des salaires. Ici on a voté contre le C mais on n'a pas perdu son temps à discuter à perte de vue la question.

— Tu as voté pour ou contre ?

— J'étais ni pour ni contre.

— C'est une réponse de Normand.

— Je me suis abonné (sic) à la C.F.T.C. quand il y avait le C. J'ai voté pour qu'il disparaisse quand j'ai vu que la majorité était décidée. Sinon je me serais abstenu. Il y a un gars qui dit toujours : sans le C je me tire. Quand je lui demande : où iras-tu ? il ne sait pas quoi répondre. Mais je connais un gars qui dit : sans le C je viens. Vraiment la question n'est pas primordiale. L'intérêt pour nous, c'est que le syndicat fasse son boulot. Si Popaul, qui nous représente, s'en allait, ce

serait grave parce que lui, il est très bien. Il n'en est pas question, heureusement. Mais, entre nous, le C, c'est quoi ? Je suis catholique comme d'autres qui sont à la C.G.T. Des pas catholiques y en a plein chez nous. Moi je pense que Popaul est mieux que le C.G.T. Leur C, il passe avant tout chez eux. Le notre était en veilleuse, il ne nous gênait pas.

— Il est utile ?

— Il ne nous gêne pas. Qu'il y soit ou pas, pour moi, c'est pareil. Je ne me disputerai pas pour l'enlever ou pour le garder si la majorité vote contre, ou l'enlève. Sinon on le garde. Mais un syndicat n'est pas une lettre, un syndicat, c'est la lutte quotidienne.

— Et la morale sociale chrétienne ?

— C'est des principes. Comme la déclaration des Droits de l'Homme. Et puis il y a la vie. Ça ne colle pas dans l'absolu. Les Arabes, les Chinois, les communistes ont leurs principes. C'est bien. Nous aussi nous avons nos principes, c'est bien aussi. Mais avec ou sans le C nous garderons nos principes. Les mots ne sont pas tellement importants.

L'évolution
c'est préparer
pour
les travailleurs
de demain
un syndicalisme
aux dimensions
du monde
moderne.

C'EST bien ce que nous disait aussi M. A., en Loire-Atlantique, la semaine passée :

« Ma région se caractérise par le côté clérical des habitants. Le problème de l'évolution, de la suppression du C a été posé. Personne n'y met d'opposition, comme nous aurions pu le craindre. Tous y voient le même bénéfice. Il y a assez longtemps que les syndicats en France sont divisés, il est grand temps de faire le point et de réaliser l'unité d'action. L'évolution de la C.F.T.C. n'est pas une affaire d'étiquette confessionnelle ; peut-être qu'un jour il y aura aussi le F à enlever : dans mon usine, il y a 50 % d'étrangers (Algériens et Espagnols), il faudra bien qu'un jour on construise enfin un syndicat international !

A l'heure où nous construisons l'Europe, les discussions de cet ordre, c'est-à-dire confessionnelles, sont dépassées. On ne travaille pas dans un syndicat pour évangéliser des hommes, mais pour les unir en plus grand nombre afin qu'ils se libèrent des partialités, des injustices et de l'autorité abusive d'une classe dirigeante capitaliste. »

Refuser l'évolution, c'est refuser le syndicalisme de masse. C'est exclu. Même un quelconque statu quo nous ramènerait dix ans en arrière. En ce qui nous concerne, il n'en est pas question. »

LOIRE- ATLANTIQUE :

les bases
d'un
syndicalisme
de masse